



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 12 Juin 2024

**AFFAIRES GENERALES
PRESTATIONS D' ACTIONS SOCIALES
Délibération n°64/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	03 Juin 2024
Date d'affichage	03 Juin 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	29
Nombre de Procurations	09

L'an deux mil vingt-quatre, le douze- juin, à 16h30, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Viessoix – 12 rue des Normons – Viessoix - 14410 VALDALLIERE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, COUPEAUX Alain, DEBROIZE Pascal, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GUETTIER Mickaël, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, MAINCENT Lyliane, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, RUAULT Jean-Claude, ROSSI Annie, SILLERE Michel et VELANY Guy.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs BAZIN Lucien, BESSIN Irène, BRISON-VALOGNES Coraline, DESMOTTES Nicole, FERGANT Françoise, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, HEUDE Valérie, LETELLIER Nadine, MURIER Jean-Pierre et RAVENEL Georges

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, COURTEILLE Jacques, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, LELARGE Michel, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, ROBBES Martine et WIELGOSIK Frédéric.



Procurations : de Madame BESSIN Irène à Monsieur HERMON Francis, de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Madame ARNAUD Christine, de Madame DESMOTTES Nicole à M. VELANY Guy, de Madame FERGANT Françoise à Monsieur BROGNIART Frédéric, de Monsieur GOSSMANN Patrick à Monsieur DROULLON Joël, de Madame HEUDE Valérie à Monsieur JUS Eric, de Madame LETELLIER Nadine à Monsieur GALLIER Pierre-Henri, de Monsieur MURIER Jean-Pierre à M. RUAULT Jean-Claude, de Monsieur RAVENEL Georges à Monsieur DUFLOT Alain.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 16h40.

Madame ARNAUD Christine a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Francis HERMON, le Président du Syndicat des Eaux du Bocage expose :

Conformément à l'article L 713-4 du Code Général de la Fonction Publique, l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement mentionné à l'article L. 4 détermine le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations d'actions sociales.

Par délibération du 11 janvier 2024, le Comité Syndicat a décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), représentant un montant d'adhésion de 217 € par actif soit pour 44 agents 9 548 €.

En complément de cette adhésion, il est proposé de verser une Allocation mensuelle de 183 € aux parents d'enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans, sur demande et sur justificatif. Cette prestation bénéficie, aux agents du Syndicat titulaires de la Fonction Publique, ou aux agents en contrat de droit public ou privé, hormis les contrats aidés, employés de manière permanente et continue.

M. Francis Hermon, le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois précise que le Comité Social et économique a été interrogé sur ce projet de délibération lors de sa séance du 06 juin dernier et a rendu un avis défavorable à ce sujet aux motifs que les aides données par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie pour les séjours d'enfants, les prestations repas et les aides à la famille en plus du CNAS, n'ont pas été reprises aux présentes. Il s'agit d'un avis consultatif.

Au vu de ce qui précède, après délibération, les délégués syndicaux à **la majorité des suffrages exprimés (1 contre)** valident et attribuent, pour son personnel permanent et continue de droit public ou de droit privé (exclus : les contrats aidés), le versement d'une allocation mensuelle de 183 € (cent-quatre vingt-trois euros) pour les parents d'enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans, sur demande et sur justificatif.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 26/06/2024

ID : 014-979895364-20240612-DELIB2024_64-DE



Cette délibération annule et remplace les délibérations précédemment en vigueur sur ce sujet dans les structures auxquelles le Syndicat des Eaux du Bocage Virois s'est substitué notamment la délibération numéro 18/2016 du 12 avril 2016 des services Eaux et Assainissement de Vire Normandie, intitulée « Participation aux frais de séjours des familles ».

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

*Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON*

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication

